

Sud Éducation Calvados
7 Avenue de Cambridge
14200 Hérouville Saint Clair
02 31 24 23 36 ou 06 72 67 50 13
courriel : sudeduc14@free.fr
www.sudeduc14.fr



INFOS SUD ÉDUCATION CALVADOS

n°46 - Avril 2010

Ainsi donc le sarkozysme triomphant, omniprésent, arrogant prend un sacré coup lors des élections régionales. L'accumulation de mesures pour les riches, de contre-réformes en tout genre (justice, santé, éducation, RGPP, La Poste...), la suppression de dizaines de milliers d'emploi dans la fonction publique, le débat nauséabond sur « l'identité nationale » , toutes mesures soutenues sans faille par le Medef, ont fait déborder le vase.

La crise mondiale du capitalisme financier s'est traduite par une crise économique et sociale avec la mise au chômage massive des CDD, intérimaires, précaires, par la fermeture de très nombreuses entreprises ou sites (certains patrons profitant de l'aubaine!). Le chômage ne cesse d'augmenter chaque mois, un million de chômeurs arriveront en fin de droit en 2010.

Aujourd'hui cette crise se prolonge logiquement au niveau politique: la droite au pouvoir, qui ne veut pas répondre aux enjeux de la redistribution des richesses et aux aspirations de la population reçoit une baffe. Certes ce n'est pas la mort immédiate de la politique menée depuis des années mais cela modifie le paysage politico social de la France.



Face à un pouvoir considérablement affaibli le mouvement social se doit de reprendre l'initiative. Oui depuis de nombreuses années nous avons eu du mal à mobiliser et surtout à obtenir des résultats significatifs qui auraient permis d'amplifier nos actions pour satisfaire les revendications.

Face aux puissances d'argent du Medef relayées par le gouvernement les salariés, chômeurs, retraités doivent prendre conscience de leur force : les mobilisations du 23 mars ont exprimées un espoir renaissant. Nous y avons retrouvé des collègues qui ne se mettaient plus en grève depuis plusieurs années. Il n'y a pas de fatalité à la régression sociale!

Dans de nombreux départements, notamment en région parisienne, les enseignants se sont mobilisés pendant des semaines sur le manque de moyens et l'aggravation de nos conditions de travail et ils étaient encore nombreux le 23 mars dans la rue.

L'heure est maintenant à l'amplification du mouvement !

La contre-réforme des retraites, qui restera pour Sarkozy le projet phare de 2010, peut être contrée dans le contexte actuel. Une bataille intersyndicale unitaire durable doit s'engager dès aujourd'hui.

SUD Éducation avec les autres syndicats de Solidaires y prendra toute sa part.

Il faut vraiment s'y mettre tous ensemble !
Aujourd'hui, nous pouvons empêcher le gouvernement de mettre en œuvre la réforme des retraites !

En pages centrales : **encart spécial retraites**

Nouveau site internet : voir p 12

LOI DE MOBILITE DES FONCTIONNAIRES OU COMMENT LICENCIER SANS INDEMNITE !

Le projet de décret présenté le 11 février 201 0, relatif à la situation de réorientation professionnelle des fonctionnaires de l'Etat cache un licenciement sans conditions des fonctionnaires.

En cas de restructuration, le fonctionnaire peut être placé en situation de réorientation professionnelle si son emploi est susceptible d'être supprimé.

Il « bénéficie » d'un projet personnalisé d'évolution professionnelle dans son service, dans un autre corps ou dans une autre administration et même pour retrouver un emploi dans le privé.

Il a obligation de suivre les actions d'orientation, de formation, d'évaluation, de validation des acquis …

Sa mise en situation de réorientation professionnelle prend fin dès qu'il a retrouvé un emploi ou **quand le fonctionnaire a refusé 3 offres d'emploi** public fermes et précises correspondant à son grade et à son projet, tenant compte de sa situation familiale et de son lieu de résidence. **Dans ce cas, il peut être mis en disponibilité d'office sans salaire ni indemnisation ou mis à la retraite.**

On achève bien les collèges !

C'est entre ces murs que les enseignants souffrent le plus (enquête récente MGEN) entre conditions de travail qui empirent *(effectifs lourds, absence de dédoublement, diminution des horaires disciplinaires)*, poids d'une hiérarchie infantilisante, dénaturation du service au profit de prises en charge éducative spécialisée *(élèves relevant de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, manque de SEGPA)*, alourdissement de la charge de travail *(via la vie de classe, l'orientation, la sensibilisation aux risques routiers, auditifs, toxiques et toxicologiques, les projets divers et variés, l'aide personnalisée, l'aide méthodologique, aux leçons, les clubs, les ateliers...)*.



A cela s'ajoutent les effets déjà perceptibles des réformes récentes : la note de vie scolaire, l'abandon de la carte scolaire qui signe la fin de la mixité sociale, la charge délirante d'orientation en 3ème... La dernière en date : le livret de compétences basé sur l'acquisition d'un socle commun *(vocabulaire qui cache bien mal la transformation de l'école en gigantesque machine à évaluer des gestes et non plus des savoirs).* Le décret EPLE, le conseil pédagogique mis en place dans le même temps tentent cyniquement de faire croire que chaque enseignant pourrait influer sur son métier, mais ils renforcent surtout le pouvoir du chef d'établissement.

Mastérisation et mouvement intra : ça va faire mal !

Le ministre l'a voulu : les lauréats aux concours du second degré seront en stage 18 heures dès la rentrée. Dans l'académie, cela se traduit par 131 supports bloqués pour ces « fonctionnaires-stagiaires » : 114 en lycées et collèges, et 17 en LP.

On nous dit que 30% de ses supports sont des BMP, des congés divers … bref, plus de 80 postes censés être vacants ne sont pas mis au mouvement! Tant pis pour les collègues qui espéraient une stabilisation ou une mutation. Le mouvement intra va être encore un peu plus réduit (la suppression des postes se fait ressentir depuis plusieurs années déjà). Et tant pis pour les collègues qui, en allant sur I-Prof ne comprenaient pas l'affichage, n'ayant pas eu l'information en amont.

D'autre part, face aux difficultés énormes que les stagiaires éprouveront à débuter dans le métier dans de telles conditions, on nous répond que bon nombre d'entre eux ont de l'expérience, ayant été Assistants d'Education ou enseignant contractuels !

D'ailleurs côté formation, qui d'après la circulaire ministérielle devrait représenter un tiers de l'année soit 12 semaines, le total des périodes envisagées à ce jour par le Rectorat se monte à … 4 semaines !

Et tant qu'on y est, on remplacera les lauréats stagiaires par des étudiants en M2 pour une ou deux semaines : plus facile que de remplacer les titulaires, apparemment !

La liste des établissements qui accueilleront les stagiaires ne sera publiée que fin avril, qu'est-ce que vous croyez ? Les vœux pour le mouvement intra se font du 19 mars au 2 avril. Logique, non ?

Quand on vous dit qu'on vous respecte !

SERVICES PUBLICS, UN ENJEU DE SOCIETE

Nous proposons une dynamique qui fasse de 2010 une année de débats et de mobilisations citoyennes autour du service public, à travers notamment des États Généraux locaux et nationaux, une pétition nationale, une manifestation nationale.

1 - Quels champs des services publics à quel niveau ?

Quels sont les biens communs dont nous estimons qu'ils justifient un service public ? À quels niveaux ? Quelles caractéristiques communes et quel contenu pour les missions incombant à l'ensemble des services publics pour servir l'intérêt général ? Déconcentration et/ou décentralisation ? Face au désengagement de l'État, au sabordage des services publics nationaux, certains théorisent une régionalisation dans le cadre d'une Europe des régions ? Quel impact de la réforme projetée des Collectivités Territoriales, de la RGPP et de la Réorganisation territoriale de l'état ? Il nous faudra poser le problème des régions, de l'État et de l'Europe. Quel rôle des SP sur l'aménagement du territoire, mais aussi sur les questions environnementales dans l'objectif d'un développement soutenable ? Le service public face à la concurrence ?

2 - Quelle démocratie ?

Comment associer, au-delà d'un référendum, la population, les personnels et les élus à une gestion démocratique des SP ? La proximité géographique peut-elle faciliter cette gestion démocratique ?. Cela renvoie aussi à une question plus générale de démocratisation de la société, du travail. Cette question soulève aussi celle de l'évaluation des politiques publiques, des services.



3 - Quels financements ?

On sait que depuis 20 ans il est de bon ton de promettre des baisses d'impôts. On voit aujourd'hui les débats autour de la fiscalité locale, de la fiscalité environnementale. On sait aussi que le résultat est non seulement un affaiblissement des moyens de l'État et des Collectivités Territoriales, mais aussi que la fiscalité est de plus en plus injuste. La caricature finale étant la loi TEPA. Il ne peut y avoir de SP, de politiques publiques, sans péréquations, égalité des tarifs, donc sans réforme profonde de la fiscalité s'appuyant notamment sur un véritable impôt progressif. Quelle part de financement des services réserver aux collectivités publiques et quelle part à l'usager-e ? Quelle autonomie pour les services publics vis-à- vis de la collectivité publique ?

4 - Quel(le)s agents ?

Si l'on considère que le service public s'adresse à des usager-e-s et non à des client-e-s, si l'on considère que l'agent public met en œuvre l'intérêt général alors le statut de la fonction publique n'est-il pas une pré-condition ? Quelle gestion ? Quelle formation ? Quels recrutements ? Quels niveaux de salaires ?

Participez nombreux aux
États généraux des services publics !

Le 23 avril 2010 - 20H
salle V.Hugo à Lisieux

Le 27 avril 2010 - 20H
salle Polinière à Vire

date et lieu à déterminer pour Caen

A l'appel de : ATTAC, CNL, Coordination de défense des hôpitaux et des maternités de proximité, FASE, FCPE, FSU, GU, LDH, Les Verts, MRC, NPA, PCF, PG, PS, Solidaires, UNEF

Et voilà le travail !
Deux journées réussies et ... à poursuivre

Les 9 et 10 mars 2010, 500 à ***600 militant-e-s de l'Union syndicale Solidaires se sont réuni-e -s, pour deux journées d'échange, de réflexion et de formation sur les actions des équipes syndicales Solidaires*** *engagées sur les questions du travail. Ils et elles venaient de tous les secteurs professionnels : public, privé, grandes et petites entreprises, industrie, chimie, commerces, banques, etc.*

Durant la première journée, les militant-e-s se sont réuni-e-s dans une vingtaine d'ateliers pour échanger sur leurs pratiques, leurs expériences, leurs résultats et leurs actions syndicales sur les questions du travail : **les restructurations, l'action juridique, le recours aux inspecteurs du travail, les risques psycho sociaux, les pratiques d'enquêtes des CHSCT, l'action sur l'amiante et sur toutes les substances dangereuses**, etc. Plus de 40 heures de débats nous ont permis collectivement de progresser et de construire les bases de nouvelles actions collectives sur la question du travail. Cette journée s'est conclue par la représentation par la Compagnie Naje de la pièce de théâtre-forum « *les Impactés* », construite à partir du vécu des salariés de France Télécom. Ce fut là aussi un moment intense d'échange.

Le lendemain matin, nous avons poursuivi nos travaux par deux débats en séance plénière : le premier sur **les risques physiques** avec la participation d'Attac et de la fondation Copernic, le second sur **les risques psycho-sociaux** avec le Syndicat National des Professionnels de la Santé au Travail et la revue *Santé et travail*. L'après midi fut consacrée à un par un débat général sur l'action des équipes Solidaires et les perspectives à dégager suite à ces journées.

Tout au long de ces deux journées, ergonomes, sociologues, médecins, acteurs de la santé au travail au sens le plus large sont venu-e-s à notre invitation assister à nos échanges. Nous prendrons appui sur cette expérience pour confronter, enrichir nos points de vue et élargir encore plus les angles d'approches.

Il ressort de ces deux journées une volonté commune de poursuivre un travail de structuration en réseaux avec la poursuite des échanges qui permettent de dépasser l'isolement dans lequel chacun-e peut se trouver, des demandes importantes pour développer des formations indispensables pour tous les représentant-e-s du personnel (CHSCT mais aussi CE, DP, Représentants Syndicaux, ...). Il apparait nécessaire aussi de poursuivre et affermir nos échanges avec des acteurs engagés (réseaux, chercheurs, praticiens, syndicats...) pour parvenir à trouver un ou des cadres communs.

Pour l'ensemble des centaines de militant-e-s présents, il s'agit désormais de trouver les voies pour remettre les questions du travail au coeur de l'action et de l'activité syndicale au même titre que les questions des salaires, de l'emploi et de service public. Cela passe, entre autres, par la démultiplication au niveau des Solidaires locaux des journées « ***Et voilà le travail*** » et par la perspective et la préparation d'une résolution spécifique de l'Union syndicale Solidaires pour son congrès 2011.



CTPD Collèges: le compte n'y est plus !

Dans un contexte national de suppression de postes (- 16 000 dans l'éducation nationale) et de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, le Ministère a mis en place un classement des Académies, justifiant les ponctions. La Basse-Normandie, étant dans un groupe très défavorable, les conséquences tombent brutalement : 54 postes supprimés:
15 dans l'Orne, 15 dans la Manche et **24 dans le Calvados.**

Un programme très politique !

Quoi de neuf au programme de littérature en terminale littéraire pour remplacer les *Pensées* de Pascal ? Le tome III des *Mémoires* du général de Gaulle... La prochaine fois, ce sera directement un « livre » de Sarkozy ? Ou pourquoi pas la lettre de Guy Mocquet commentée par Raymond Domenech ?



Calvados

RETRAITES
NE NOUS LAISSONS PAS FAIRE TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS
NON ! NON ! NON !

Pourquoi NON ?

L'argument que la droite au pouvoir et le Medef nous rabâchent, c'est que le nombre d'actifs diminue pendant que le nombre de retraités augmente et qu'ils vivent de plus en plus vieux…. Alors, il faudrait travailler plus longtemps. Et cotiser plus longtemps.

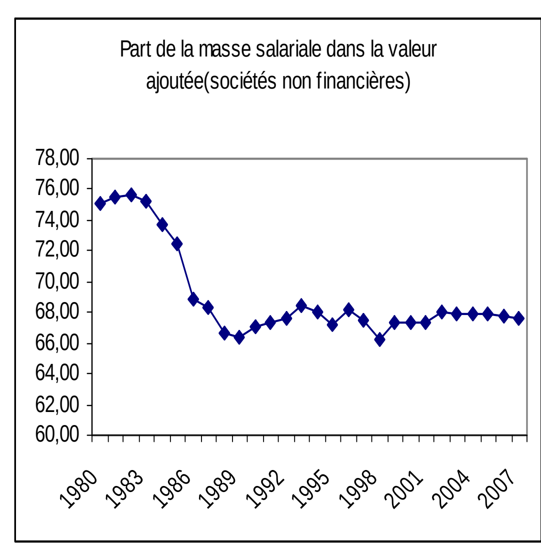
Sauf que, quand on y regarde de près, on constate que la part des salaires dans la richesse produite par le travail a baissé depuis les années 80 : ce sont des dizaines de milliards d'euros qui sont passés dans les mains des capitalistes chaque année. Bien plus qu'il n'en faut pour faire face aux besoins des retraités !

Sauf que l'augmentation de la productivité de chaque travailleur (il faut de moins en moins de travailleurs pour fabriquer des produits ou des services) a servi surtout à enrichir les actionnaires au lieu de permettre de maintenir un bon niveau des salaires et des retraites.

Le financement des retraites est basé essentiellement sur les cotisations sociales, donc en diminuant les effectifs salariés, en organisant les délocalisations, le chômage de masse et une pression sur les salaires, les tenants du capitalisme ont réussi, au fil des années à accaparer une part de plus en plus grande de la richesse produite.

DE L'ARGENT, IL Y EN A !

Nous vivons dans une société qui s'enrichit. La très forte augmentation des gains de productivité a contribué à faire passer la richesse du pays de 1136 milliards d'euros en 1980 à 1950 milliards en 2008. L'essentiel des gains de productivité va à la rémunération du capital (dont les dividendes versés aux actionnaires) aux dépens des salaires : en 1982 les salaires représentaient 76% du produit intérieur brut, aujourd'hui, ils ne représentent plus que 67% de cette richesse produite.



Si la part des salaires dans la répartition de la richesse était restée la même qu'en 1982, la protection sociale (dont les retraites font partie) aurait bénéficié de 529 milliards d'euros en plus. Enorme manque à gagner!

Revenir à une autre répartition de la richesse est indispensable au financement des retraites mais la droite au pouvoir et le Medef ne veulent pas entendre ce discours.

L'irrésistible augmentation des revenus du haut de l'échelle salariale (qui sont passés en une quinzaine d'années de 40 fois à 400 fois le SMIC) est scandaleuse.
De plus la part de cotisations dites patronales a considérablement baissé au fil des années: en 1959 elles représentaient 4,2 fois celles des salariés alors qu'en 2007 elles représentent environ 1,7 fois celles des salariés.

S'ATTAQUER AU SYSTEME ACTUEL EST INEFFICACE ET INJUSTE

Le bilan de la réforme Balladur (en 1993), c'est un manque à gagner de **20% pour des pensions.**
Cela n'a même pas été efficace pour l'équilibre des comptes car la répartition de la richesse produite est restée de plus en plus favorable aux capitalistes. Il en a été de même avec la réforme Fillon (en 2003). Ces décisions de la droite ont d'abord accentué les injustices.

En fait l'objectif du pouvoir de droite est de diminuer le niveau des pensions, mais surtout de ne pas revenir à une répartition des richesses plus équitable.

Aujourd'hui,

- 2/3 des salariés qui prennent leur retraite ne sont plus au travail (maladie, invalidité, chômage).
- beaucoup de jeunes n'accèdent à un travail à temps plein que vers 30 ans.

Les carrières sont donc de plus en plus courtes : la durée moyenne dans le privé est actuellement inférieure à 37 ans.
L'espérance de vie en bonne santé n'est que 64,2 ans pour les femmes et 63,1 pour les hommes d'après une note de l'INSEE.
Est-ce que travailler plus longtemps est une solution acceptable alors que les conditions de travail se détériorent, que la souffrance au travail se développe et que de nouvelles pathologies apparaissent ?

Décider dans ces conditions, qu'il faut faire sauter le verrou des 60 ans c'est une énorme arnaque qui ne vise qu'à baisser les pensions et répartir la misère entre les travailleurs pour favoriser les détenteurs de capitaux.

NE BAISSONS PAS LES BRAS !

TOUS ENSEMBLE SALARIÉS, CHÔMEURS, RETRAITÉS

LUTTONS POUR OBTENIR

- **l'âge de départ à taux plein à 60 ans, avec la possibilité d'un départ à 55 ans et le maintien des régimes spéciaux,**
- **l'indexation des pensions sur les salaires (et non pas sur les prix) afin de maintenir la parité d'évolution des revenus entre actifs et retraités,**
- **la garantie d'un taux de remplacement de 75% du salaire calculé sur les 6 meilleurs mois pour tous, secteur privé et public,**
- **37,5 annuités de cotisations pour avoir une retraite à taux plein et en premier lieu abandon de la règle adoptée en 2003 qui affecte les 2/3 de la croissance de l'espérance de vie à l'augmentation de la durée de cotisation,**
- **la validation des périodes de chômage et d'étude dès l'âge de 18 ans,**
- **pas de retraite inférieure au SMIC.**

Que devient l'égalité homme femme à l'âge de la retraite ?

Les retraites correspondent à une photographie du marché du travail : durée de cotisation, niveau d'emploi…

Les réformes, ou plutôt les contre-réformes, de celles de Balladur en 1993 à celle de Fillon en 2003 en passant par celle des régimes spéciaux en 2007 et les mesures prises pour les retraites complémentaires du secteur privé Arcco/Agirc; ont abouti à une baisse considérable du niveau des pensions.
Le gouvernement et le MEDEF veulent cependant continuer. L'argument est toujours le même; il faudrait travailler plus longtemps car l'espérance de vie augmente Pourtant le fait qu'elle ait augmenté depuis plusieurs siècles n'a pas empêché la baisse du temps de travail ni celle de l'âge de départ à la retraite.



Le droit direct (lié aux années de cotisations), les droits privés, engendrent des inégalités entre les hommes et les femmes. Les pensions des femmes sont inférieures de 38% par rapport à celles des hommes, même en y incluant les bonifications pour les enfants (.inégales selon les régimes).

Les derniers chiffres connus sur ces inégalités, dans le rapport Gresy commandé par le gouvernement et remis en juillet 2009 montrent leur persistance:
· Le temps partiel; 31% des femmes en 2007 (6% des hommes), avec un salaire en moyenne de 962€ par mois.
·Les deux tiers des salariés à bas salaire sont des femmes;
·Les femmes (20%) sont près de deux fois plus souvent au SMIC que les hommes (11%).
·Les écarts de rémunération se maintiennent;
*en 2006, dans les entreprises de 10 salarié(e)s et plus, la rémunération brute totale moyenne des femmes est inférieure de 27% à celle des hommes.
*L'écart est de 16% quand on se réfère au salaire horaire brut total.
*Parmi les plus diplômées et les salariées les plus âgées, l'écart est plus élevé (32% entre hommes et femmes titulaires d'un deuxième ou troisième cycle).
·Le taux d'activité des femmes décroche avec l'arrivée des enfants : 73% pour un enfant de moins de 12 ans, 64% pour deux enfants et 40% pour trois et plus.
·Des retraites toujours inégales malgré une réduction des écarts au fil des générations : en 2004 la pension des droits propres est égale à 42% de celles des hommes pour les femmes de 85 ans et plus et à 50% pour les 65-69 ans.

Les régimes peuvent réduire ou accroître ces inégalités. Mais la caractéristique commune aux modifications apportées est d'aggraver les différences entre homme et femme. Une étude statistique montre que cette constante se retrouve dans les autres pays européens. En règle générale, ces réformes privilégient la durée de cotisation, ce qui nuit aux femmes.
Dans le secteur privé, une femme sur deux perçoit le minimum contributif et :
- 70 % des personnes recevant le minimum contributif sont des femmes.
-2/3 des personnes qui reçoivent le minimum vieillesse sont des femmes.

Ces inégalités sont aggravées par la discrimination indirecte. Il n'y a aucun débat sur ce sujet mais le constat est alarmant .
Les femmes travaillent de plus en plus si bien qu' on aurait du assister à une réduction des différences. En réalité, le taux d'activité stagne en raison du temps partiel et l'abandon de a recherche d'égalité des salaires.

En 2003, la CFDT a signé les textes après avoir obtenu, d'après elle, 4 concessions importantes. Trois de ces " avancées " sont globalement défavorables aux retraites des femmes :
-" avoir 85% du SMIC pour une carrière complète au SMIC " (rares sont les femmes qui ont une carrière complète en raison du chômage et des enfants non comptés dans ce cadre)
-" si la carrière est de plus de 40 ans, départ en retraite possible dès 56 ans ", (80 % des personnes concernées sont des hommes pour les mêmes raisons que précédemment)
-" Rachat des trimestres pour études " (en raison des sommes demandées et du fait que les femmes sont moins nombreuses à faire des études et à atteindre un emploi supérieur, 85% des personnes qui l'ont demandé sont des hommes)
-" Décote de 10% par an mais arrêt de la décote à partir de 65 ans " (cette mesure ne favorise ni les hommes ni les femmes).

Enfin, en 2004, non seulement 44% des femmes retraitées ont validé une carrière complète contre 86% des hommes, mais elles prennent en moyenne leur retraite deux ans plus tard...et ce, malgré les trimestres accordés actuellement pour les mères.

Les mécanismes compensatoires présentent aussi des inconvénients. Dans le régime général, le chômage peut être validé en trimestres (mesure favorable ou non selon les cas), le temps partiel peut aussi être validé en trimestre entier (mesure favorable en apparence), mais le calcul de la pension est calculé sur les 25 meilleures années (mesure défavorable).

La majorité des femmes n'ont pas cotisé 40ans, elles ont eu du temps partiel, des périodes de chômage … si bien que les 25 meilleures années comportent obligatoirement de mauvaises années. Elles sont sur ce point plus pénalisées que les hommes. Dans le secteur public le calcul de la pension est encore pour le moment calculé sur les 6 derniers mois d'exercice.

Le régime par répartition reste plus favorable aux femmes qui en raison de leurs conditions de travail (faible salaire, temps partiel subi, …) auront encore plus de difficultés que les hommes à réaliser une épargne privée du patrimoine. On peut craindre que certaines soient contraintes de vivre uniquement de la solidarité familiale.

Les droits familiaux et conjugaux représentent 7 % du montant des pensions. Il s'agit de la bonification pour enfant (1 an par enfant dans le public, 2 ans dans le privé), de la bonification de 10 % pour avoir élevé 3 enfants et plus, du départ anticipé pour 3 enfants. 86% des femmes du privé en bénéficient avec souvent 17 trimestres d'accordés soit 4 ans alors que 88% des femmes du public comptabilisent en moyenne 8 trimestres. Ces droits ainsi ouverts compensaient partiellement tous les aléas professionnels liés à la maternité qui ne pourra jamais être masculine.
Les modifications apportées en 2003 dans le droit public suppriment en cadrant de façon caricaturale, au nom de l'égalité de traitement ces droits familiaux :
-s'être arrêté pendant 2 mois et être fonctionnaire titulaire au moment de la naissance
-les jumeaux ne comptent plus que pour un enfant !
-en cas d'adoption, l'enfant ne compte que s'il y a eu un congé d'adoption qui n'a été créé qu'en 1978 ;
-un enfant né dans les 2 ans après avoir fini les études nécessaires pour se présenter au concours et avoir obtenu ce concours dans cette même période valide le droit ;
-pour les enfants nés après 2004, sans interruption autre que le congé de maternité, 6 mois seront validables uniquement pour diminuer la décote ;
-pour les enfants nés après 2004, s'il y a une interruption de l'activité professionnelle (congé parental accordé aux hommes ou aux femmes), l'année sera validée.

La non prise en compte de la maternité dont témoignent ces textes est passée presque inaperçue et n'a pas été au centre des revendications en 2003. Par contre, on a assisté à une levée de bouclier des syndicats pour que les pères de 3 enfants aient les mêmes droits que les mères de 3 enfants, au nom de l'égalité. Les démarches auprès de la cour européenne, et du conseil d'état ont abouti à la suppression du droit en 2003 soit à un alignement par le bas !

Et ce n'est pas fini ! Au cœur de l'été 2009 la question des " avantages " qu'auraient les mères pour leur retraite relevant du régime général est à nouveau posée sous le prétexte d'un arrêt de la cour de cassation associé à une interprétation d'un avis de la Halde, le gouvernement envisage de revoir encore à la baisse les conditions de départ en retraite des mères dans un contexte d'économie drastique!
Parler d'inégalité de traitement quand ces mesures sont loin de rétablir un équilibre, se targuer d' " équité " quand l'inégalitaire règne en maître tient du cynisme et signent une profonde méconnaissance des difficultés quotidiennes de nombre de femmes

Le gouvernement dit finalement s'être prononcé pour le maintien de la MDA (majoration de durée d'assurance), en fait, il a décidé de faire passer cette bonification à un an et de laisser le choix de l'autre année au sein du couple entre l'homme et la femme. Feinte de non recevoir, il rejette ce qui devrait relever d'une politique publique sur la sphère privée, prenant le risque d'aggraver encore les inégalités!

Au vu de cette situation, s'il convient de réfléchir à intégrer le fait que des pères s'arrêtent de travailler pour élever leurs enfants, cela ne peut se réaliser au détriment des droits actuels des femmes déjà insuffisants mais en continuant à combattre les inégalités.

La législation européenne exige une égalité de traitement entre les hommes et les femmes pour une situation égale. Or, la situation n'est pas égale et nécessite des mesures différenciées et de rattrapage. Les mécanismes visant à pallier l'insuffisance des retraites des femmes, dits " droits familiaux " doivent être revus et renforcés et, non remis en cause comme envisagé.

· L'octroi de droits sans supplément de cotisation pour l'assuré-e, en vue de compenser les périodes passées à accomplir des tâches hors marché du travail jugées socialement utiles, vise à compenser les interruptions d'activité, les moindres progressions de carrière et concerne aussi bien les hommes que les femmes.

· Pour compenser l'impact que l'arrivée d'enfants peut avoir sur la trajectoire professionnelle, les dispositifs doivent s'adapter sans nuire. Augmenter l'activité des femmes, favoriser une carrière continue à temps plein, réaliser l'égalité... impliquent de développer un service public de l'enfance, de soins aux personnes âgées, de proximité...Ces objectifs auraient en outre l'avantage d'améliorer le financement des retraites en augmentant le ratio actifs/inactif.

Il est possible d'équilibrer le système des retraites en augmentant légèrement les cotisations patronales, La compétitivité des entreprises pourrait même être sauvegardée, si, dans le même temps on baissait les dividendes des actionnaires, diminuait le temps de travail…

Travailler moins pour travailler tous, pour vivre mieux.... SOLIDAIRES

L'ARBITRAIRE EN OEUVRE A L'UNIVERSITE

« Nous sommes […) un moteur de progrès social » a déclaré Mme Josette Travert, présidente de l'Université de Caen Basse-Normandie, lors de ses vœux pour 2010. **Une affirmation démentie par les faits.**

Le 16 octobre 2008, Mme Travert, également présidente de l'ACAU (Association Caennaise d'Accueil à l'Université), adressait une lettre de licenciement pour faute grave à Xavier Dufresne, salarié de l'ACAU. Le 11 septembre 2009, **le Conseil des Prud'hommes condamnait l'ACAU pour *« licenciement sans cause réelle et sérieuse »***, et basé uniquement sur de « *prétendus faits reprochés* » sans « *aucun élément probant pour conforter une telle faute grave* ». Il soulignait « *que ce contrat aurait pu être pérennisé lors de la reprise des contrats de l'association par l'université et le salarié serait à ce jour fonctionnaire* ». Il condamnait l'ACAU « *aux entiers dépens* » et au versement de 18000 euros de dommages et intérêts et d'environ 12000 euros d'indemnités diverses (préavis, licenciement, congés payés, requalification de CDD en CDI). Il estimait aussi que « *la somme sollicitée et qui sera allouée est démesurément infinitésimale eu égard à la réalité de la perte de son emploi* ». **En outre, les attendus étaient accablants pour l'employeur, avec une accumulation impressionnante d'erreurs et de fautes, y compris en violation du droit du travail.**

Au vu de ce jugement (duquel l'ACAU n'a pas fait appel), l'intersyndicale a sollicité une entrevue avec la présidente de l'Université, afin de lui demander de reconsidérer sa position en acceptant la seule mesure qui rende une justice véritable à M. Dufresne, à savoir **son intégration à l'Université**, comme l'ont été ses sept collègues contractuels, moins de deux mois après son licenciement. Après avoir d'abord refusé de l'accorder, la présidente a ensuite refusé la présence de M. Dufresne (après la date limite de dépôt d'appel), amenant l'intersyndicale à devoir commencer à porter cette injustice à la connaissance des personnels de l'Université. **Au cours de l'entrevue finalement accordée le 28 janvier 2010, la présidente a de nouveau refusé d'intégrer M. Dufresne à l'Université.**

Au cours des 4 mois et demi écoulés depuis le jugement du Conseil des Prud'hommes, l'intersyndicale a espéré avec beaucoup de patience l'acceptation de la solution de justice et de bon sens proposée, en évitant de donner à cette affaire une publicité susceptible de nuire à l'image de l'Université de Caen Basse-Normandie. Le maintien de cette décision, dont elle ne parvient pas à comprendre les raisons, a donc conduit l'intersyndicale à communiquer tous les éléments de cette regrettable affaire, dans un premier temps aux élus de la majorité du Conseil régional, partie prenante pour moitié avec l'Etat dans les réalisations de l'Université de Caen qui se feront suivant le contrat Etat-Région. Son investissement important dans les infrastructures matérielles de l'Université ne doit pas le laisser indifférent au sort des personnes qui y travaillent, surtout quand ces personnes contribuent au rayonnement de la Région Basse-Normandie au travers de l'accueil des étudiants étrangers.

Nous continuerons à exiger l'intégration de Xavier !

Certification en langues des élèves de Seconde : un pied du privé dans le service public et un bras d'honneur aux enseignants.

Pour la troisième année, les élèves de Seconde qui suivent la filière européenne subissent les tests de certification en langue anglaise destinés à leur attribuer ou non un niveau de compétences linguistiques selon les critères en vigueur. Une officine privée, au service de Cambridge University fournit - et impose par conséquent - les supports matériels de cette évaluation, moyennant un coût d'environ 80 € par candidat réglé par l'Education Nationale.

La passation et la correction des épreuves sont assurées par des collègues désignés. Ni convocation valant ordre de mission, ni formulaire de frais d'examen. Autant dire que ce travail, qui représente au total 12 heures d'investissement, s'effectue à titre gracieux pour les enseignants français.

En outre, même si nous assurons passation et correction des épreuves, c'est, au final, Cambridge qui décerne ou non les certifications. On voit là la confiance qui nous est faite et le rôle d'exécutants - pour ne pas dire de larbins - auquel nous sommes réduits !

Nous sommes plusieurs collègues d'anglais à affirmer notre refus d'assurer la passation et la correction de ces épreuves pour l'année scolaire 2010-2011, si le système devait se pérenniser dans les mêmes conditions. Nous attendons donc du Corps d'Inspection des réponses claires sur notre éventuelle rémunération pour cette charge de travail supplémentaire ainsi que sur les critères dont Cambridge use, en bout de chaîne, pour accorder ou non la certification.

En tout état de cause, il est, de notre point de vue, inacceptable que les deniers publics engraissent une officine privée alors que l'essentiel du travail est gratuitement assuré par les enseignants du Service Public d'Education.

Contrat Unique d'Insertion (CUI) ou comment installer durablement la précarité!

Le contrat avenir(CAV) a vécu! Pourtant ce fut un joli nom prometteur. Mis en place depuis 2005, dans le cadre de la loi de « programmation pour la cohésion sociale », les premiers bénéficiaires ont peut-être cru que ce contrat les aiderait à préparer un avenir moins précaire. Mais ils ont vite déchanté et aujourd'hui tous ceux qui en « bénéficient » - ou plutôt toutes celles car ce sont majoritairement des femmes – ne se font guère d'illusions: ces contrats « aidés » sont une aubaine pour l'employeur, puisque subventionnés presque intégralement par l'Etat et les collectivités locales – tandis que les salariés se retrouvent très vite à la case de départ, à savoir le chômage.

Le CUI (contrat unique d'insertion), contrat aidé de droit privé, entré en vigueur le 1er janvier 2010., n'y change rien sur le fond. Il est même, par certains aspects, en régression par rapport au CAV. Ainsi, il ne peut être renouvelé que dans la limite de 24 mois, contre 36 mois pour les CAV. Et « nouveauté »: ce CUI peut se faire sous forme de CDI! Certes, pas dans l'Education Nationale, mais c'est bien la preuve qu'on veut installer les personnes durablement dans la précarité et le sous emploi! L'Etat se vante de vouloir intégrer les enfants handicapés dans les écoles sans accorder les moyens que cela suppose. Le désengagement de l'Etat est même programmé par la circulaire du 5 octobre 2009 qui prévoit la possibilité pour les Inspections Académiques de conventionner avec des associations qui pourront embaucher des personnels pour la prise en charge d'enfants handicapés! Quelle sera la politique de l'Inspection Académique? A-t'elle signé une convention avec des associations? Que vont devenir toutes les personnes qui sont actuellement en contrat précaire? Va-t-on les remercier pour embaucher de nouveaux précaires qui s'occuperont d'enfants autistes sans avoir reçu aucune formation? Nous avons contacté les autres organisations syndicales pour interpeller l'Inspection Académique . Nous serons reçus le 25 mars. C'est une première étape d'une campagne que nous voulons mener pour défendre une autre politique en matière d'emploi. Ceci nécessite la mobilisation de l'ensemble des salariés de l'Education nationale, précaires et titulaires!

L'Education nationale doit proposer un réel avenir à tous ceux et celles qu'elle emploie en

garantissant une vraie formation, un véritable statut et un salaire qui permet de vivre dignement!

Masterisation : une nouvelle réforme en trompe-l'œil

En lisant le tableau joint, nous pouvons constater que les études sont allongées sans une aide financière conséquente ce qui va accroître la ségrégation sociale car il faudra avoir les moyens pour financer des études à BAC + 5 voire plus (en effet, il sera difficile en 2 années après la licence d'obtenir le master et de réussir le concours).

Certes, dans sa mansuétude, le gouvernement a prévu des bourses pour les stages en responsabilité mais ceux-ci alourdiront la charge de travail des étudiants et rien n'indique que ces stages seront un plus pour la réussite à l'épreuve d'admission (l'épreuve finale de réussite au concours).

Il y a pourtant une solution simple que préconise SUD Education depuis le début de notre lutte contre cette pseudo réforme : recruter par concours au niveau licence puis mettre en place 2 années pleines de formation avec le statut de stagiaire. Ce qui n'empêche pas, éventuellement la reconnaissance de la formation au niveau Master, exigence européenne. Mais le gouvernement ne veut pas en entendre parler : trop cher ? Investissement non rentable ?

Il faut aussi avoir conscience que cette réforme est définie par des cadrages nationaux assez peu précis. Charge aux rectorats et aux universités d'imaginer des solutions locales, avec des moyens en baisse constante, ce qui va, par conséquent, conduire au dynamitage de l'égalité de l'offre territoriale au niveau de la formation des enseignants.

Dernier point : Quel sera l'avenir des étudiants qui auront obtenu un master « métier de l'enseignement » et qui auront échoué au concours ? Ils pourront être contractuels non seulement dans le second degré (ce qui est déjà une réalité) mais aussi dans le premier degré. Et quand on les aura bien pressés, usés, on les jettera pour employer d'autres étudiants !

La réforme de la formation aux métiers de l'enseignement

	Avant la réforme	Après la réforme
Licence + 3	Obtention de la licence à l'université **Etudiant**	Obtention de la licence à l'université **Etudiant**
Licence + 4	Préparation au concours : PE – PLC – PLP – CPE – documentaliste **Etudiant** (PE1- PLC1 – PLP 1 …..) à l'IUFM, au CNED, **ou** actif dans la fonction publique voire dans le privé. **Stages d'observation** si étudiant à l'IUFM. **Concours au 3ème trimestre**	M 1 (master 1ère année) **Etudiant** à l'université (UFR ou IUFM) **stages d'observation**
Licence + 5	**Si réussite au concours**: **Statut de stagiaire** (PE2, PLC2, PLP2 …..) à environ 1250 €/ mois à l'IUFM **2 stages en responsabilité** de 3 semaines chacun plus **un stage filé de 30 lundis** (quelques lundis de moins pour ceux qui partent jusqu'à 3 mois à l'étranger)	**Si obtention du M1**: M2 (master 2ème année) **Etudiant*** à l'université (UFR ou IUFM) **Stages en pratique accompagnée et stages en responsabilité** (ouvrant droit à 3000 € de bourse* au maximum) en priorité pour ceux qui ont réussi l'admissibilité **Passage de la 1ère partie du concours (dite admissibilité) en septembre pour les PE et quelques semaines plus tard pour les autres enseignants.** **Passage de la 2ème partie du concours (dite admission) au 3ème trimestre**
Licence + 6	**Titularisation** par le rectorat à partir d'un dossier constitué par l'IUFM et l'IA **Fonctionnaire titulaire** T1 (1ère année sur le terrain) 4 à 6 semaines de formation à l'IUFM	**Si réussite au concours et obtention du M2** : **stagiaire** 2/3 de temps sur le terrain, 1/3 en formation (organisation laissée libre à une coopération université/ rectorat)
Licence + 7	T2 (2ème année sur le terrain) 2 à 4 semaines de formation à l'IUFM	**Titularisation** si dossier favorable (quelle forme?)

* En M2, l'étudiant peut avoir jusqu'à 9519 € à travers différentes aides y compris les 3000 € s'il effectue les stages en responsabilité. Dans les faits, seuls quelques milliers d'étudiants pourront toucher le maximum. Il faut savoir aussi que les stages ne sont pas obligatoires pour réussir le concours (ce qui était déjà le cas avant la réforme).

Le nouveau site de SUD Éducation

Vous y trouverez:

- Les dernières annonces sur les luttes en cours,
- Des tracts, des communiqués, pétitions et appels à mobilisation,
- Des dossiers thématiques, couvrant des domaines de la maternelle à l'université,
- Des bulletins d'information, des ressources et outils, les Infos SUD envoyés aux écoles,
- Les contacts des élus et représentants auprès de l'administration.

Vous pouvez consulter les articles, les imprimer, les enregistrer ou les envoyer à un contact de votre choix. Un plan complet du site est à votre disposition pour connaître la totalité du contenu.

Afin de cibler vos investigations, un module de recherche par mots-clés couvre la totalité du site. Un agenda militant vous informe avec un résumé des prochains rendez-vous. Un plan de localisation de l'agglomération Caennaise vous aide à repérer les lieux de rassemblement.

Et pour ne pas manquer l'essentiel, l'inscription à une liste de diffusion de votre choix vous permet de recevoir chez vous les infos que vous jugerez appropriées.

Nous espérons que cette nouvelle mouture corresponde à vos besoins d'information pertinente.

www.sudeduc14.fr

Permanences au local

Lundi de 14h à 17h
mardi de 14h30 à 17h30
mercredi de 14h à 17h
jeudi de 9h à 17h
Vendredi de 14h à 17h

Pour contacter vos élus

PLC : denis.leclerc@voila.fr
PLP : moisseron.eric@9online.fr
PE : nicole.auxepaules@laposte.net

Sud Education : connaître ses droits et les défendre !

Infos Sud Éducation Calvados



Déposé le 2 avril 2010

Journal d' Avril 2010

Directrice de la publication : Jutta Walz
Trimestriel
Prix public : 1 euro le n°.
CPPAP: 0111 S 05665
ISSN: 1774-7708
Imprimé par nos soins

SUD Éducation Calvados, 7 avenue de Cambridge, 14200 Hérouville-Saint-Clair, 02 31 24 23 36